



## Demande de droit aux complement de retraite

Par **labout**, le **12/02/2011** à **21:42**

Bonjour,  
j'ai travaillé en France, de 1965 à 1986, j'ai cumulé 88 trimestres, donc j'ai demandé la liquidation de ma retraite, à l'âge de 60 ans, avec proposition de 26%, j'ai accepté la proposition car je pensais qu'à l'âge de 65 ans je bénéficierais du complément (de 50%), mais ma surprise et quand j'ai atteint l'âge de 65 ans, j'ai fait la demande pour le complément, et j'ai reçu la réponse suivante, que la décision que j'avais prise au moment de la première demande (26%) est irrévocable, je précise que ma retraite s'élève à 249 euros mensuels, s.v.p., pouvez-vous me guider dans mes démarches, si droit il y a, et où dois-je m'adresser pour réclamer mes droits, avec mes remerciements,

Par **P.M.**, le **12/02/2011** à **22:03**

Bonjour,  
Je pense que c'est effectivement irrévocable, malheureusement pour vous...